



REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple - Un But - Une Foi

**MINISTERE DU RENOUVEAU URBAIN, DE L'HABITAT
ET DU CADRE DE VIE**

**DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DE LA
RESTRUCTION DES ZONES D'INONDATION**

**DEUXIEME EDITION DU FORUM DE LA RECHERCHE ECONOMIQUE ET SOCIALE:
THEME: PLAN SENEGAL EMERGENT AU DEFI DE LA CROISSANCE INCLUSIVE**

**PANEL SUR LA RESILIENCE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES :
GESTION DES INONDATIONS AU SÉNÉGAL**

Avril 2017

SOMMAIRE

- ❑ **CONTEXTE DES INONDATIONS AU SENEGAL**
- ❑ **CAUSES DES INONDATIONS**
- ❑ **CONSEQUENCES DES INONDATIONS**
- ❑ **ACTIONS REALISEES DANS LA GESTION DES INONDATIONS**
- ❑ **CONCLUSION**

CONTEXTE DES INONDATIONS AU SENEGAL

- Récurrence des inondations depuis 1989 après cycle de sécheresse des années 1970 :

1989, 1995, 1996, 1998, 2000, 2003, 2005 , 2009 et
2012

LES CAUSES DES INONDATIONS

Principaux facteurs :

- Urbanisation rapide (taux urbanisation est passé de 23% en 1960 à 38,40% en 1988, 40,6 % en 2000 et 45,2% en 2013. Ce taux est estimé à 46,93% en 2018 (Source : Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD)).

Cette forte urbanisation s'est traduite par :

- ❖ Occupation de zones impropres à l'habitat;
- ❖ Création et prolifération de quartiers irréguliers qui représentent près de 40% de l'habitat total au Sénégal (Source: ANSD) dont plus de 2/3 situés dans les zones d'inondation.

CAUSES DES INONDATIONS

Facteurs aggravants:

- Changements Climatiques;
- Imperméabilisation des sols;
- Insuffisance ou absence de réseaux d'assainissement des eaux usées et eaux pluviales;
- Rupture des capacités de charge des réseaux existants.

CONSEQUENCES DES INONDATIONS

- ⁶• Pertes en vies humaines;
- Destruction de biens immobiliers, d'infrastructures et d'équipements collectifs;
- Destruction de biens sociaux et économiques;
- Déplacement de populations;
- Impact négatif sur l'économie et l'environnement;
- Dégradation du cadre de vie des populations.

Nécessité de trouver des solutions au phénomène des inondations par des actions préventives et curatives.

ACTIONS ENTREPRISES DANS LE CADRE DE GESTION DES INONDATIONS

• 1990-2012:

- Mise en place Comité national de Gestion prévisionnelle des inondations (CONAGPI);
- Création de l'Agence nationale de Lutte contre les Inondations et les Bidonvilles (ANLIB); du Plan Jaxay et du Projet de Construction de Logements Sociaux et de Lutte contre les Bidonvilles (PCLSLB).

• A partir de 2012 :

- Convocation Conseil présidentiel sur les inondations (septembre 2012);
- Elaboration Programme Décennal de Gestion des Inondations (PDGI: 2012-2022);

ACTIONS ENTREPRISES DANS LE CADRE DE GESTION DES INONDATIONS

- Création du Ministère de la Restructuration et de l'Aménagement des Zones d'Inondation pour coordonner la mise en œuvre du PDGI qui comprend trois phases:
 - Phase d'urgence: 2012-2013 (66 375 000 000 FCFA);
 - Phase intermédiaire: 2014-2016 (250 603 987 771 FCFA);
 - Phase moyen et long termes: 2017-2022 (450 009 462 590 FCFA).

ACTIONS ENTREPRISES DANS LE CADRE DE GESTION DES INONDATIONS

9

- Mise en place du Comité National de Gestion des Inondations (CNGI) qui regroupe les principaux acteurs impliqués dans gestion des inondations dont membres sont:

Ministère du Renouveau Urbain, de l'Habitat et du Cadre de Vie :

Direction de l'Aménagement et de la Restructuration des Zones d'Inondation;
Direction de l'Urbanisme et de l'Architecture;
Direction de la Construction;
Fondation Droit à la Ville;
Projet de Construction de Logement Sociaux et de Lutte contre les Bidonvilles.

Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique :

Direction de la Protection Civile;
Brigade Nationale des Sapeurs Pompiers.

Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement :

Office National de l'Assainissement du Sénégal;
Direction de la Gestion et de la Planification des Ressources en Eau;
Direction de l'Assainissement;

ACTIONS ENTREPRISES DANS LE CADRE DE GESTION DES INONDATIONS

10

Ministère des Infrastructures des Transports et du Désenclavement :

Agence Nationale de l'Aviation Civile et de la Météorologie

AGEROUTE

Ministère de la Gouvernance Locale, du Développement et de l'Aménagement du Territoire :

Agence de Développement Municipal (ADM)

Ministère de la Promotion des Investissements, des Partenariat et du Développement des Télé- Services de l'État

Agence de Promotion des Grands Travaux (APIX)

Ministère de la Santé et de l'Action Sociale:

Service national d'Hygiène

Collectivités Locales

ACTIONS ENTREPRISES DANS LE CADRE DE GESTION DES INONDATIONS

11

A partir de juillet 2014:

- suppression du MRAZI et transfert de la coordination de la politique de gestion des inondations au Ministère du Renouveau urbain, de l'Habitat et du Cadre de Vie (MRUHCV);
- et nomination d'un Ministre délégué auprès du Ministre du Renouveau urbain, de l'Habitat et du Cadre de Vie chargé de la Restructuration et de la Requalification des Banlieues.

ACTIONS ENTREPRISES DANS LE CADRE DE GESTION DES INONDATIONS

- Matrice d'Actions Prioritaires (MAP) (opérations pré-hivernales, hivernales et post hivernales);
- Mise en place Cellule de Veille avec un numéro vert pendant l'hivernage;
- Construction d'ouvrages de drainage des eaux pluviales, de bassins de rétention dans la banlieue de Dakar et de logements sociaux pour relogement des sinistrés des inondations à Jaxaay et Tawfekh Yakar par PCLSLCB;
- Construction d'ouvrage de drainage des eaux pluviales et de stations de pompage par la Direction de la Construction dans le cadre du PAPCRE ;

ACTIONS ENTREPRISES DANS LE CADRE DE GESTION DES INONDATIONS

- Restructuration des quartiers de Pikine à Saint-Louis et de Khouma à Richard Toll (en 2010), de Hann et Petit Mbao (en cours) par la Fondation Droit à la Ville (FDV);
- Restructuration et régularisation foncière du quartier de Bène Baraque à Yeumbeul Nord (en cours) et élaboration d'un Programme National d'Aménagement et de Restructuration des Zones d'Inondation (PNARZI) (en cours) par la Direction de l'Aménagement et de la Restructuration des Zones d'Inondation (DARZI);
- Prise en compte du risque d'inondation dans les documents de planification urbaine (PDU et PUD) et dans les nouveaux projets d'aménagement de pôles urbains initiés par la Direction de l'Urbanisme et de l'Architecture et la Délégation Générale pour la Promotion des Pôles urbains de Diamniadio et du Lac Rose;

ACTIONS ENTREPRISES DANS LE CADRE DE GESTION DES INONDATIONS

- Réalisation d'ouvrages de drainage des eaux pluviales et bassins de rétention par l'ADM dans le cadre du Projet de Gestion des Eaux Pluviales et d'adaptation aux changements climatiques (PROGEP) dans la banlieue dakaroise;
- Projet de réalisation d'ouvrages structurants par l'ONAS dans dix villes du pays;
- Projet de restructuration et de mise hors d'eau de PIS 2 par l'APIX.

INONDATIONS EN PARTENARIAT AVEC:

- La coopération britannique (DFID) : Projet « Vivre Avec l'Eau/Partenariat pour la prévention des inondations urbaines au Sénégal » en cours d'exécution par le Consortium pour la Recherche Economique et Sociale (CRES) en relation avec la DARZI. Coopération démarrée en 2014 dans cadre programme BRACED;
- La Banque islamique de Développement (BID) pour la réalisation d'ouvrages de drainage des eaux pluviales et la construction de logements destinés aux sinistrés des inondations, à travers le PCLSLCB;

INONDATIONS EN PARTENARIAT AVEC:

- Le Fonds vert Climat, par l'intermédiaire de l'Agence française de Développement, et en relation avec le MRUHCV pour des études sur la résilience aux inondations urbaines;
- L'ONG Urbasen et ses partenaires suisses pour la réalisation d'études cartographiques des zones inondables de la banlieue de Dakar par drones, en relation avec la DARZI ;
- La prise en compte des inondations dans la Contribution Déterminée Nationale.

CONCLUSION

- ❖ Passage d'une gestion de l'urgence à une stratégie de gestion durable des inondations;
- ❖ Présence de nombreux acteurs dans la gestion des inondations d'où la nécessité d'une plus grande synergie des actions pour atteindre les objectifs de l'Axe 2 du **Plan Sénégal Émergent (PSE)** « Capital humain, Protection sociale et Développement durable » et l'objectif 11 des ODD « pour des villes et établissements humains ouverts à tous, sûrs, résilients et durables ».

MERCI DE VOTRE ATTENTION !

